

Gesetzliche Vertretung von verbeiständeten Personen beim Abschluss eines Generalabonnements/Halbtax

Informationsblatt vom Dezember 2018

*Cette lettre d'accompagnement
va être disponible en français
d'ici fin janvier.
Merci pour la patience.*

Ausgangslage

Beim Abschluss eines Generalabonnements (GA) mit der Rechnungsadresse des Beistands sind in der Praxis verschiedentlich Probleme aufgetreten. Die SBB schlägt vor, dass der Beistand selber als Vertragspartner gegenüber der SBB auftritt oder allenfalls die Betriebsorganisation als Vertragspartner zeichnet. Dieser Vorschlag stösst seitens der Beistände zu Recht auf Widerstand, weil damit das gesetzliche Vertretungsrecht der Beistände negiert wird.

Je nach Situation des Einzelfalls beinhaltet eine Beistandschaft nämlich die Kompetenz und Verpflichtung, die verbeiständete Person in den von der KESB bezeichneten Angelegenheiten zu vertreten (Art. 394 sowie 398 ZGB). Der Beistand resp. die Beistandin handelt in diesem Fall im Namen und mit Wirkung für die verbeiständete Person, er/sie ist gesetzliche/r Vertreter/in. Es steht Dritten (Ämtern, Behörden, Institutionen, Privaten) nicht zu, die gesetzliche Vertretung nach entsprechendem Legitimationsnachweis (Kopie der Ernennungsurkunde oder des Dispositivs des Errichtungsbeschlusses) zu negieren respektive nicht zu akzeptieren.

In gemeinsamen Gesprächen zwischen der KOKES und der SBB konnte eine Lösung gefunden werden. Die SBB haben per Fahrplanwechsel 2018/2019 das Formular für den Bestellvorgang angepasst. Nun ist es möglich, die verbeiständete Person als «Reisender» anzugeben, den Beistand (resp. die Amtsadresse des Beistands) als «Rechnungsempfänger/in».

Auf dem Bestellformular ist die Bezeichnung «*Vertragspartner/in (Rechnungsempfänger/in)*» zwar noch etwas missverständlich. Das Wort «Vertragspartner/in» ist in diesem Zusammenhang ein SBB-interner Begriff, der nicht im Sinn des Obligationenrechts verstanden wird. Aufgrund des IT-Systems der SBB kann dieser Begriff aber nicht ohne Weiteres angepasst werden, deshalb wurde die präzisierende Ergänzung «Rechnungsempfänger/in» gemacht. Auf dem Informationsblatt und dem Bestellformular ist mehrfach erwähnt, dass der Beistand resp. sein Amt für den zu Grunde liegenden Vertrag nicht haftet.

Mittel- und Langfristig wird eine andere Lösung gesucht, im Moment kann mit diesem Behelf den Anforderungen der Praxis entgegnet werden.

Beilage

Informationsblatt der SBB vom 9. Dezember 2018

«Information zum Kauf eines Halbtax oder Generalabonnements (GA) im Fall einer gesetzlichen Vertretung»

Informations concernant l'achat d'un abonnement demi-tarif ou d'un abonnement général (AG) dans le cas d'une représentation légale.

La procédure actuelle de souscription d'un contrat à durée indéterminée pour un abonnement demi-tarif (ADT) ou un abonnement général (AG) n'est pas adaptée de manière optimale aux clients ayant un représentant légal. Il convient notamment de s'assurer qu'un curateur puisse souscrire un contrat à durée indéterminée pour un abonnement demi-tarif ou un abonnement général au nom et aux frais de la personne sous curatelle dans le cas d'une curatelle de représentation au sens de l'article 394 CC ou de portée générale au sens de l'article 398 CC. Le curateur agit dans pareils cas en tant que représentant légal de la personne concernée. Les mandataires pour cause d'incapacité au sens de l'art. 360 et suiv. CC ou les conjoints, conformément à l'art. 374 CC, agissent également en tant que représentants légaux. Dans ces cas, les dispositions suivantes sont appliquées par analogie.

L'achat d'un abonnement demi-tarif ou d'un AG vaut conclusion d'un contrat à durée illimitée. Dans le cas d'un client/voyageur avec un représentant légal, il convient de procéder comme suit pour la conclusion d'un contrat d'abonnement demi-tarif ou AG.

Commande à l'aide du formulaire correspondant via le Service Center du demi-tarif/de l'AG

Les bons de commande respectifs pour l'abonnement demi-tarif ou l'AG peuvent être téléchargés sur www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/abonnements/demi-tarif ou sur www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/abonnements/ag ou bien encore obtenus auprès d'un quichet.

1. Remplissez les **données personnelles du voyageur**.
2. Il convient de cocher dans les renseignements relatifs à la partie contractante (destinataire de la facture) la case «**La personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques.**» et la civilité «**Service/représentant légal**». Lorsque la civilité «Service/représentant légal» est sélectionnée, la personne/le service figurant au point 3 n'est pas engagé au titre du contrat concerné.
3. Si le destinataire de la facture est un service ou un curateur professionnel, l'adresse peut être saisie comme indiqué dans l'exemple suivant.

3. Partie contractante¹ (destinataire de la facture).

☐ La personne qui voyage et la partie contractante sont identiques.
Veuillez passer au point 4.

☒ La personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques.
Si l'abonnement est payé par une autre personne que celle qui voyage, veuillez compléter les données.

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Dr ☐ Prof. ☒ Service/représentant légal

Prénom*

Nom*

Service/rep. légal

Rue/n°*

Complément

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable*

Né(e) le* ¹

Correspondance ☐ allemand ☐ français ☐ italien

Notes:

- S'il y a lieu d'indiquer également le curateur professionnel concerné au sein du service, il convient de compléter les champs Prénom et Nom.
- Ne pas indiquer de date de naissance.

S'il est prévu d'indiquer une personne privée en tant que représentant légal (p. ex. un mandataire/curateur privé ou un mandataire pour cause d'incapacité) comme destinataire de la facture, l'adresse peut être saisie comme indiqué dans l'exemple suivant.

3. Partie contractante¹ (destinataire de la facture).

☐ La personne qui voyage et la partie contractante sont identiques.
Veuillez passer au point 4.

☒ **La personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques.**
Si l'abonnement est payé par une autre personne que celle qui voyage, veuillez compléter les données.

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Dr ☐ Prof. ☒ **Service/représentant légal**

Prénom*

Nom*

Service/rep. légal

Rue/n°*

Complément Case postale

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable*

Né(e) le* ¹

Correspondance ☐ allemand ☐ français ☐ italien

Les champs obligatoires sont indiqués par un *.

Si la personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques, veuillez joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité de la partie contractante.

Si un curateur, agissant en tant que représentant légal, signe le contrat au nom de la personne qui voyage, veuillez joindre une copie du document de désignation.

¹ Si au moment de la conclusion du contrat, la partie contractante a moins de 18 ans, l'AG ne sera pas renouvelé automatiquement.

Ne pas indiquer de date de naissance.

- Le bon de commande doit être signé par le représentant légal (ce dernier n'est pas engagé par le contrat) au point 6. Veuillez joindre au bon de commande une **copie du document de désignation** (au format papier A4).

Achat à un guichet

Il est également possible de souscrire l'AG ou l'abonnement à demi-tarif à un guichet. Complétez à cet effet le bon de commande correspondant tel que décrit plus haut et apportez-le avec une **copie du document de désignation** (au format papier A4) au guichet.

Veuillez noter que les contrats existants demeurent inchangés et valables.

Pour toute question sur la procédure de commande ou sur le contrat, n'hésitez pas à contacter:

CFF SA
Contact Center CFF
Case postale 176
3900 Brigue

Téléphone +41 848 44 66 88
(du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00;
CHF 0,08/min)

CFF SA
Contact Center CFF
Case postale 176, 3900 Brigue
Téléphone +41 848 44 66 88
(du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00; CHF 0,08/min)